

Le Fonds Européen pour le Développement Régional (FEDER)

I. Le programme opérationnel 2007- 2013

Ce programme opérationnel de l'Europe pour la Région Aquitaine a pour objectif de **faire de l'innovation et du développement durable les moteurs de la compétitivité régionale et de l'emploi**. L'ensemble du territoire aquitain est éligible au programme opérationnel FEDER.

Ce programme opérationnel bénéficie d'une dotation de l'Europe d'un montant total de 392,4 millions d'euros. Il se caractérise par la concentration de l'intervention de l'Europe sur un nombre restreint de priorités thématiques. Les domaines de l'innovation, des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de l'énergie sont les thématiques phares de ce programme.

Ce programme opérationnel comporte ainsi 5 axes thématiques dont certains sont eux-mêmes divisés en objectifs.

Intitulé des axes et des objectifs	Montant de la dotation européenne en millions d'euros	Montant de la dotation européenne programmée à la mi 2012
Objectif 1.1 : développer la recherche finalisée et valoriser ses résultats	93	68,1
Objectif 1.2 : faire de l'innovation le moteur de la compétitivité des entreprises	82	63,5
Total axe 1 : promouvoir l'économie de la société de la connaissance	175	131,6
Total axe 2 : développer les TIC au service de la société de la connaissance	40,5	38,8
Objectif 3.1 : relever le défi climatique et énergétique	84	56,2
Objectif 3.2 : protéger et valoriser l'atout environnemental de l'Aquitaine	27,7	14,5
Total axe 3 : valoriser le potentiel énergétique et environnemental de l'Aquitaine	111,7	70,7
Objectif 4.1 : soutenir le développement durable du littoral aquitain	13	9,8
Objectif 4.2 : soutenir le développement durable des quartiers sensibles	27	21,8
Objectif 4.3 : soutenir les territoires en mutation	1,8	1,5
Objectif 4.4 : grand projet centre culturel et touristique du vin à Bordeaux	12	0
Total axe 4 : développer durablement les territoires spécifiques	53,8	33,1
Total axe 5 : assistance technique	11,4	10
Total programme opérationnel	392,4	284,2

Le Conseil Régional d'Aquitaine est service instructeur pour les projets relevant de l'axe 1, la Préfecture de la Région Aquitaine pour les opérations éligibles aux axes 2 et 5 et chaque préfecture de département instruit les dossiers déposés au titre des axes 3 et 4 .

A l'issue du dernier comité régional de programmation du 18 juin dernier, **75% des crédits FEDER inscrits au titre de la maquette financière ont été programmés.**

Après avoir procédé début 2011 à un recensement des dossiers annoncés et avoir constaté que le montant cumulé des financements sollicités auprès du FEDER représentait plus du double des crédits disponibles pour financer de nouveaux projets, la Préfecture de la Région Aquitaine a mis en œuvre depuis avril 2011, **une démarche de priorisation** des dossiers de demande de subvention FEDER. **Ne peuvent être examinés en comité régional de programmation que les seuls projets inscrits en priorité 1.**

II – Le futur programme opérationnel FEDER 2014-2020 :

1) Les premières orientations :

En juin 2010, le Conseil Européen a adopté **la stratégie pour l'«Europe 2020»** qui repose sur les priorités relatives à la recherche et à l'innovation, au changement climatique et à l'énergie, à l'emploi, à l'éducation et à la réduction de la pauvreté qui servira notamment de cadre à l'intervention du FEDER..

A ce jour, **le contenu du futur programme opérationnel FEDER 2014-2020 n'est pas connu.**

Toutefois, **un certain nombre d'orientations apparaissent pour le FEDER dans le projet de cadre stratégique commun 2014-2020 :**

- développer l'innovation dans les entreprises et renforcer la compétitivité des PME,
- développer les réseaux TIC et leurs applications,
- mettre en place des contrats de performance énergétique dans les secteurs des bâtiments publics et du logement,
- favoriser l'efficacité énergétique et les dispositifs de chauffage et de réfrigération utilisant l'énergie renouvelable dans les bâtiments publics,
- encourager l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les PME,
- promouvoir les technologies innovantes dans le domaine des énergies renouvelables,
- privilégier les stratégies intégrées de développement à faible émission de carbone et les plans d'action en faveur de l'énergie durable pour les zones urbaines ,
- augmenter les investissements dans l'adaptation aux changements climatiques et dans les mesures de prévention et de gestion des risques,
- protéger l'environnement, promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources,
- et promouvoir le transport durable.

2) Le calendrier du futur programme 2014-2020 :

- jusqu'à fin octobre 2012 : établissement des diagnostics préalables sur le territoire Aquitain,
- premier semestre 2013 : adoption des règlements de la commission européenne,
- second semestre 2013 : adoption par la commission européenne des nouveaux programmes opérationnels.